



# Église des Pays de l'Ain

1<sup>er</sup> avril 2018

n° 4

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

[Sommaire en dernière page](#)

## Toute notre vie doit être véritablement donnée.

*Homélie de Mgr Pascal Roland pour la Messe chrismale, le Mardi Saint 27 mars 2018, en la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg.*

*Textes bibliques : Isaïe 61, 1-3a. 6a. 8b-9 ; Ps 88 ; Apocalypse 1, 5-8 ; Luc 4, 16-21*

Nous sommes à quelques heures de ce que nous nommons le triduum pascal, c'est-à-dire la célébration des trois jours saints de la Passion, de la mort et de la Résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ. Aujourd'hui, pour nous préparer à entrer dans ce triduum pascal, la seconde lecture, tirée du livre de l'Apocalypse, nous présente Jésus dans toute sa gloire. Elle le proclame comme étant « *le témoin fidèle, le premier-né des morts, le prince des rois de la terre* ». Elle nous dit également de lui qu'il est « *l'Alpha et l'Oméga, Celui qui est, qui était et qui vient, le Souverain de l'univers* ».

Quant à la première lecture, tirée du livre du prophète Isaïe, elle nous indique l'identité et la mission de Jésus : il est celui sur qui *repose l'Esprit du Seigneur* ; celui qui a été *consacré par l'onction* ; celui qui est *envoyé annoncer la Bonne Nouvelle*. De son côté, l'évangile nous invite à adopter l'attitude des personnes rassemblées dans la synagogue de Nazareth, dont on nous rapporte qu'elles ont

toutes « *les yeux fixés sur lui* », lorsque Jésus leur commente les Ecritures et manifeste leur accomplissement en sa personne.

En tournant notre regard, avec les gens de la synagogue de Nazareth, vers Jésus, nous sommes entraînés à porter sur lui un regard d'espérance, car il est annoncé comme celui qui vient *guérir, libérer, consoler, celui qui nous aime et nous délivre de nos péchés*. Celui qui nous fait sortir du deuil et de l'abattement. Bien plus, il est présenté comme celui qui vient nous conférer une dignité : il nous met le diadème sur la tête, il nous revêt d'un habit de fête, il fait de nous rien moins que des rois et des prêtres au service de Dieu le Père.

En même temps, il nous est annoncé la façon dont cela se réalisera : puisqu'il est fait allusion à son sang versé, et à son corps transpercé. Déjà nous est annoncé ce qui nourrit notre espérance : c'est de sa souffrance vécue par amour que naît notre force ; c'est de sa mort offerte que surgit notre vie.

En acceptant de le suivre, pas-à-pas, sur le chemin de sa Passion, nous allons certes accomplir un chemin difficile. Nous allons effectuer un parcours qui est éprouvant, parce que nous allons être plongés



au cœur de l'épreuve de la foi. Cette épreuve est à prendre au sérieux, car c'est l'épreuve quotidienne de ceux et celles qui ambitionnent d'être d'authentiques disciples. C'est l'épreuve expérimentée partout dans le monde et à toute époque par les chrétiens qui essaient de suivre Jésus et de vivre de sa parole. L'épreuve que Jésus va traverser durant le triduum pascal, c'est aussi la nôtre, c'est l'épreuve et le combat de ceux qui veulent être disciples-missionnaires.

Dans le combat que nous avons à mener au quotidien, nous savons désormais que nous ne sommes pas seuls. Jésus nous l'a promis : « *Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde* » (Mt 28, 20). Dans ce combat que nous avons à affronter courageusement, nous savons que nous sommes déjà victorieux. Car Jésus nous avertit : « *Dans le monde, vous avez à souffrir, mais courage ! Moi je suis vainqueur du monde* » (Jean 16, 33). Dans ce combat, nous ne sommes pas abandonnés à nos seules forces, puisque le Christ nous a fait le

don de l'Esprit Saint, selon ce qu'il a promis : « *Vous allez recevoir une force quand le Saint-Esprit viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre* » (Actes 1, 8).

Pour mener le combat de la foi, tout au long du chemin, nous recevons cette force indispensable, qui nous est dispensée dans la réception des sacrements. Aujourd'hui nous est manifesté que le Christ crucifié est la source de tout le dispositif sacramentel. Autrement dit, sa Passion est le lieu d'où jaillit la vie pour nous ! Nous allons le percevoir très clairement dans quelques instants, lorsque je vais bénir et consacrer les huiles qui serviront tout au long de l'année, dans toutes les paroisses du diocèse. Ces huiles deviendront les canaux de la force divine provenant de la Passion du Christ, pour être appliquée à toutes les situations de notre vie.

Pour commencer, il y a l'huile des catéchumènes. En seront marqués ceux qui s'avancent résolument vers les sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et Eucharistie, qu'ils recevront au cours de la nuit de Pâques. Les catéchumènes qui ont été appelés le premier dimanche du carême sont engagés sur un chemin exigeant, difficile, et éprouvant. Car ils sont en effet engagés dans le combat de la conversion de leur vie. Au cours des étapes préparatoires, ces catéchumènes recevront une onction qui leur signifie que le Christ est leur seule force pour surmonter les obstacles quand ils s'affrontent au « vieil homme » pour naître à une nouvelle manière de vivre. Cette nouvelle manière de vivre, c'est la façon de vivre des enfants de Dieu, destinés à adopter la façon de penser et d'agir de leur Père du Ciel.

Ensuite, l'huile des malades servira à conférer le sacrement de l'onction des malades aux

personnes confrontées à l'épreuve de la souffrance ou aux infirmités de la vieillesse. Par ce sacrement, ces personnes éprouvées sont assurées de vivre cette étape difficile dans la communion au Christ crucifié, source de leur force et gage de leur résurrection. Ainsi au lieu d'être repliés sur leur souffrance ou d'être écrasés par la



dégradation de leur image, ils sont entraînés par le Christ dans une offrande d'amour. Cette offrande donne alors sens à ce qu'ils vivent et leur permet de servir encore leurs frères quand aux yeux du monde tout semble devenu inutile. Parmi les personnes qui sont en train de s'acheminer vers la mort, celles qui reçoivent l'onction avec l'huile des malades se trouvent consolées et apaisées ; ce qui leur permet de mourir dans une dignité vraiment humaine.

Vient enfin l'huile appelée Saint Chrême. La présence du Christ à notre vie va plus loin encore. Il veut ne faire plus qu'un avec

nous, transformer notre vie en sa vie, nous configurer à son être de Fils unique de Dieu pour que nous devenions, par adoption, nous aussi, de véritables enfants de Dieu. Tout à l'heure, le livre de l'Apocalypse a qualifié Jésus de « *Témoin fidèle* ». Il est effectivement le témoin du Père, capable d'affirmer en vérité : « *Je ne fais rien de moi-même ; ce que je dis là, je le dis comme le Père me l'a enseigné. Celui qui m'a envoyé est avec moi...* » (Jean 8, 28-29) et de conclure : « *Celui qui m'a vu a vu le Père* » (Jean 14, 9).

Puisque Jésus, le témoin fidèle, s'unit à nous et nous unit à lui, il nous constitue témoins avec lui. « *De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie* » (Jean 20, 21).



Le Christ nous envoie comme témoins de l'amour infini du Père. Autrement dit, notre existence est appelée à prolonger et continuer le témoignage de Jésus. Elle l'actualise pour les hommes de ce temps à travers toutes les situations que nous vivons. C'est

par le don de son Esprit-Saint qu'il fait de nous les témoins de son Évangile. Après lui, il nous envoie nous aussi proclamer la Bonne Nouvelle aux pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, proclamer aux captifs leur délivrance, consoler ceux qui sont en deuil...

Avec ce Saint-Chrême seront baptisés et confirmés les nouveaux disciples du Christ, enfants, jeunes et adultes. Par ce Saint-Chrême, ils deviendront des êtres nouveaux. Comme saint Paul, ils pourront affirmer : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.* »

Avec ce même Saint-Chrême sont consacrés les prêtres. Chers frères prêtres, nous avons été consacrés avec le Saint-Chrême le jour de notre ordination. Le Christ nous a ainsi agrégés au presbyterium et il nous a constitués comme un corps au service du peuple chrétien pour être les « *fidèles intendants des mystères de Dieu* », « *les fidèles ministres du Christ souverain Prêtre* » (rituel de la rénovation des promesses sacerdotales).

Il nous est demandé de *vivre toujours plus unis au Seigneur Jésus ; de chercher à lui ressembler davantage en renonçant à nous-mêmes*. Nous avons donc un constant effort de conversion à opérer pour renoncer à notre volonté propre, et agir avec désintéressement et charité. Toute notre vie doit être véritablement donnée à l'annonce de l'Évangile, selon des modalités que nous ne choisissons pas.

C'est pourquoi dans quelques instants, devant le peuple assemblé en cette co-cathédrale, je vous inviterai à renouveler les promesses de votre ordination comme j'inviterai aussi les diacres à renouveler leur engagement pour le service.

Nous serons portés par la prière de tout le peuple chrétien, qui a besoin d'un évêque,



de prêtres et de diacres qui soient d'abord des disciples authentiques, qui les entraînent par leur vie exemplaire ; qui les aident à conserver les yeux fixés sur Jésus ; qui soient animés d'un vrai zèle missionnaire. Alors, ensemble nous assurerons mieux notre mission en ce monde !

**+ Pascal ROLAND**

## Agenda de notre évêque

### **Dimanche 1<sup>er</sup> avril - dimanche de Pâques**

Messe à la cathédrale de Belley

### **Lundi 2 avril**

Rencontre de la communauté des sœurs de la Congrégation de Marie à Belley

### **Mardi 3 avril**

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique

Rencontre des confirmands de St-Joseph, de Jeanne d'Arc, du patronage et de la paroisse du Sacré-Cœur à Bourg

Conseil d'administration de l'Association diocésaine

Soirée avec les étudiants du foyer Frassati à Bourg

### **Du mercredi 4 au samedi 7 avril**

Visite pastorale du groupement paroissial de Chalamont

### **Dimanche 8 avril**

Fête de la Miséricorde à Ars

### **Du lundi 9 au samedi 14 avril**

Pèlerinage avec les jeunes des paroisses du diocèse à Rome

### **Mercredi 18 avril**

Présence au sanctuaire d'Ars  
Assemblée générale de RCF

### **Jeudi 19 avril**

Comité canonique de la CORREF à Paris

### **Vendredi 20 avril**

Conseil épiscopal

### **Lundi 23 avril**

Elections au carmel d'Ars

### **Mardi 24 et mercredi 25 avril**

Formation provinciale à l'accompagnement spirituel à Ars

### **Mercredi 25 avril**

Soirée avec les Bénédictines du Sacré-Cœur de Montmartre à Ars

### **Jeudi 26 avril**

Chapitre électif chez les Dominicaines du Cœur Immaculé de Marie à Bourg

### **Vendredi 27 avril**

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Conseil diocésain pour les affaires économiques

Rencontre des confirmands de l'Institution St Pierre à l'aumônerie de Bourg

### **Samedi 28 avril**

Fête de saint Pierre Chanel à Cuet

Rencontre des confirmands adultes À Bourg

### **Dimanche 29 avril**

Confirmations à Viriat



## Nominations - 1<sup>ère</sup> série

À dater du 1<sup>er</sup> septembre 2018

### Fins de mission

#### Prêtres d'autres diocèses dont la convention est arrivée à terme

• **M. l'abbé Jean-Paul Bidonga**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Pointe Noire (République du Congo), est remis à la disposition de son diocèse. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial et de chapelain au sanctuaire d'Ars.

• **M. l'abbé Fulgence Mougabio**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Pointe Noire (République du Congo), est remis à la disposition de son diocèse. De ce fait il est déchargé de son office de chapelain au sanctuaire d'Ars.

• **M. l'abbé Joachim Mvoumbi**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Pointe Noire (République du Congo), est remis à la disposition de son diocèse. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement de Viriat.

• **M. l'abbé Léandre Ngouabi Elanga**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Ouessou (République du Congo), est remis à la disposition de son diocèse. De ce fait il est déchargé de son office d'administrateur paroissial du groupement de Feillens.

• **M. l'abbé Théodore Placca**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Aneho (Togo), est remis à la disposition de son diocèse. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Nantua.

• **M. l'abbé Vincent Poitau**, prêtre de la Société Jean-Marie Vianney, est remis à la disposition de la SJMV. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse et de son service pastoral au sein des aumôneries du collège et du lycée St-Pierre.

L'évêque les remercie fraternellement pour leur collaboration à la mission dans le diocèse de Belley-Ars.



#### Prêtres du diocèse déchargés de leur office

• **M. l'abbé Christian de Boysson** est déchargé de son office d'administrateur du groupement paroissial d'Ambérieux-en-Dombes ; ses nouvelles missions sont mentionnées plus loin.

• **M. l'abbé Bernard Colomb** est autorisé à prendre sa retraite. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de St-André-de-Corcy. Il assure des services, à la demande du curé, dans le groupement paroissial de Miribel. Sa nouvelle résidence sera annoncée ultérieurement.

• **M. l'abbé Louis Josserand** est déchargé à sa demande de son office de modérateur de l'aumônerie de la clinique Convert.

• **M. l'abbé Pierre Le Bourgeois**, arrivé au terme de sa mission d'aumônier diocésain des équipes du Rosaire, est déchargé de cet office. Il conserve ses autres missions.

• **M. l'abbé Roger Pelliccia** est autorisé à prendre sa retraite. Il réside au presbytère de Divonne et, pour un an renouvelable, assure des services, à la demande du curé, dans les paroisses de Divonne, de Gex et du groupement de Cessy.

## Missions d'études ou année sabbatique

- **M. l'abbé Ishaq Barkat** est envoyé en mission d'études en islamologie à Rome, au PISAI (*Pontificio Istituto di Studi Arabi e d'Islamistica*), pour une durée de trois ans. Durant les vacances universitaires, il rend des services dans le groupement paroissial de Belley où il a un domicile. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Pont de Vaux.

- **M. l'abbé Roger Futi**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Owando, est envoyé par son évêque en mission d'études à Lyon. En accord avec son évêque, il est nommé administrateur des groupements paroissiaux de St-André-de-Corcy et d'Ambérieux-en-Dombes. Il réside au presbytère de St-André-de-Corcy. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Marboz.

- **M. l'abbé Roger Hébert**, curé du groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine, doyen des Pays de Gex et de la Michaille et délégué diocésain pour le Renouveau charismatique sera autorisé à prendre une année sabbatique à la nomination de son successeur comme curé du groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine.

## Curés et administrateurs paroissiaux

- **M. l'abbé Aimé Fulbert Owah** est nommé curé des groupements paroissiaux de Feillens et de Pont-de-Vaux, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de Feillens. Dans sa charge pastorale est compris le service des aumôneries du Collège St-Charles, des Ecoles Limerol de Feillens, St-Joseph de Manziat et Ste-Madeleine de Replonges. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain.

- **M. l'abbé Dieudonné Mayambika**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Owando (République du Congo) est nommé, avec l'accord de son évêque, administrateur du

groupement paroissial de Nantua. Il réside au presbytère de Nantua. Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie de l'Ecole Ste-Thérèse de Nantua. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain.

- **M. l'abbé Adrien Diakiodi**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Matadi (République Démocratique du Congo), est nommé, avec l'accord de son évêque, curé du groupement paroissial de Pont-d'Ain. Il réside au presbytère de Pont-d'Ain. Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie de l'Ecole St-Joseph de Jujurieux. De ce fait il est déchargé de son office de curé du groupement paroissial de St-Genis-Pouilly.

- **M. l'abbé Laurent Roudil**, arrivé au terme de sa convention avec l'évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, est nommé curé du groupement paroissial de St-Genis-Pouilly, pour une durée de six ans prorogeable. Il réside au presbytère de St-Genis. Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie de l'Ecole Ste-Marie de Chevry.

- **M. l'abbé André Ntoni**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Matadi (République Démocratique du Congo), est nommé, avec l'accord de son évêque, curé du groupement paroissial de Marboz. Il réside au presbytère de Marboz. Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie de l'Ecole St-Joseph et du Collège St-Pierre de Marboz et de l'Ecole Ste-Colombe de St-Etienne-du-Bois. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de St-Genis-Pouilly.

## Vicaires paroissiaux et prêtres auxiliaires

- **M. l'abbé Christian de Boysson** est nommé prêtre auxiliaire dans les groupements paroissiaux de St-Denis-lès-Bourg et de Péronnas, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Péronnas. En outre il est renouvelé dans sa mission de documentation au service de

l'évêque et du vicaire général et chargé de la bibliothèque diocésaine en collaboration avec M. Jean-Pierre Gerfaud.

- **M. l'abbé René Catherin**, est renouvelé dans sa mission de prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine, pour une durée de deux ans.

- **M. l'abbé David Declerck**, prêtre de la Société Jean-Marie Vianney, est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec le Modérateur général de la SJMV, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, pour une durée de deux ans. Il réside au presbytère de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse. Il demeure en outre professeur au séminaire de la SJMV à Ars-sur-Formans.

- **M. l'abbé Joël Diantama**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Nkayi (République du Congo), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec son évêque, vicaire dans le groupement paroissial de St André-de-Corcy, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de St André-de-Corcy.

- **M. l'abbé Gaston Diouf**, prêtre *Fidei donum* du diocèse Thiès (Sénégal), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec son évêque, vicaire dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Bellegarde.

- **M. l'abbé Michaël Gaborieau**, ayant terminé sa mission d'études théologique à Fribourg, est nommé prêtre auxiliaire dans les paroisses de Gex, de Divonne et du groupement de Cessy. Il réside au presbytère de Cessy. Dans sa charge pastorale est compris le service des aumôneries de l'institution Jeanne d'Arc. En outre, il poursuit la rédaction de sa thèse.

- **M. l'abbé Thomas d'Aquin Hien**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Diébougou (Burkina Faso), est renouvelé, avec l'accord de son évêque, dans sa charge de vicaire paroissial dans le groupement d'Ambérieu-

en-Bugey, pour une durée d'un an. Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie de l'Ecole Ste-Marie d'Ambérieu-en-Bugey.

- **M. l'abbé Hubert Maillard** est nommé vicaire dans le groupement paroissial de St-Genis-Pouilly, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de St-Genis-Pouilly. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire et de responsable de la pastorale de la santé dans le groupement paroissial d'Hauteville.

- **M. l'abbé Davy Sanza Nzahou Mikele**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Pointe Noire (République du Congo) est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec son évêque, vicaire dans les groupements paroissiaux de Feillens et de Pont-de-Vaux, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Feillens.

- **M. l'abbé Emery Davy Ondze Ibata**, prêtre *Fidei donum* du diocèse d'Owando (République du Congo), est mis à la disposition du diocèse de Belley-Ars et nommé, en accord avec son évêque, vicaire dans le groupement paroissial de Viriat, pour une durée d'un an renouvelable. Il réside au presbytère de Viriat.

### Aumôniers et chapelains

- **M. l'abbé Pierre Kafando**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Ouagadougou (Burkina Faso), est accueilli, à la demande de son évêque, pour une année sabbatique au sanctuaire d'Ars. Il est nommé chapelain du Sanctuaire. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans.

- **M. l'abbé Hubert Maillard**, nommé vicaire dans le groupement paroissial de St-Genis-Pouilly, est nommé en outre aumônier du centre hospitalier de Gex (Tougin), pour une durée de trois ans renouvelable.

- **M. l'abbé Martin Mpongui**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo) est renouvelé, en accord avec son

évêque, dans son office d'aumônier de la communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Jasseron, pour une durée de deux ans.

### Aumôniers diocésains

- **M. l'abbé Stanislas Darmancier**, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, aumônier du Service d'Eglise auprès des Malades (SEM) de la ville de Bourg-en-Bresse et aumônier de la communauté Foi et Lumière de Bourg-en-Bresse, est nommé en outre, avec l'accord du Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney, aumônier diocésain adjoint de l'hospitalité de Lourdes, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Gladys Parfait Batekouahou**, prêtre *Fidei donum* du diocèse de Brazzaville (République du Congo) est renouvelé dans son office d'aumônier diocésain du Secours Catholique, pour une durée de deux ans renouvelable.
- **M. l'abbé Marc Martial**, curé de la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, est nommé en outre aumônier diocésain des Equipes du Rosaire, pour une durée de trois ans renouvelable.

### Collège des Consultants

Suite à la consultation du Conseil presbytéral du 16 mars, sont nommés membres du Collège des consultants, pour une durée de cinq ans, à dater du 1<sup>er</sup> avril 2018, **MM les abbés Bruno Boucly, Emmanuel Joseph Kabemba, Marc Martial, Michel-Jean Pillet, Xavier Rendu** et, avec l'accord du Modérateur général des Oblats de Saint-Vincent-de-Paul, le **Père Christian Josselin**. L'évêque doit solliciter l'avis ou le consentement de ce Collège pour les actes d'administration les plus importants. En cas de vacance du siège épiscopal, le collège des consultants aurait à élire l'administrateur diocésain, à l'assister dans le gouvernement du diocèse et à participer à la prise de possession canonique du nouvel évêque diocésain.

Ces nominations seront promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,  
Le lundi saint 26 mars 2018

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement

**P. Christian Josselin**, Chancelier



## Décret sur les pèlerinages diocésains

*Par décret signé le 16 février 2018 et envoyé aux curés le 23 février, Mgr Pascal Roland a abrogé la possibilité des paroisses de gérer la comptabilité des pèlerinages paroissiaux.*

*L'organisation des pèlerinages est en effet soumise à une réglementation précise et rigoureuse, afin de protéger les participants et les organisateurs de ces voyages. Les pèlerinages étant des activités de tourisme, ils sont régis par le Code du Tourisme, qui précise (art. L 211-1 et -2) :*

*« Constitue un forfait touristique, la prestation : Résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement, ou d'autres services touristiques. Dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée. »*

*Dans le diocèse, le service des pèlerinages, ayant une assurance de responsabilité civile d'agent de voyage et un agrément de tourisme délivré par la commission d'immatriculation des opérateurs de voyages et séjours (Atout France), est autorisé à vendre des forfaits touristiques. En revanche, aucune paroisse ne peut encaisser les règlements d'un forfait touristique, leur encaissement entraînant automatiquement l'association diocésaine comme comptable de fait. Tout pèlerin doit donc régler personnellement son séjour au service des pèlerinages, ou à une agence de voyage si la paroisse se passe de ses services. Le diocèse se décharge de toute responsabilité par rapport à des pèlerinages dont l'organisation ne passe pas par le service des pèlerinages (inscriptions, règlements...)*

*En raison d'un oubli, ce décret n'a pas été promulgué dans EPA du 1<sup>er</sup> mars. Aussi Mgr Roland a-t-il décidé le 5 mars sa promulgation sur le site du diocèse le 6 mars, son entrée en vigueur immédiate et sa publication dans EPA du 1<sup>er</sup> avril 2018.*

**Pascal Roland**

Par la grâce de Dieu  
et l'autorité apostolique du Saint-Siège  
Évêque de Belley-Ars

- Vu le décret sur les pèlerinages diocésains, en date du 18 décembre 2015 (cf. EPA, 2016, n° 1, p. 6).
- Vu l'avis donné par l'économiste diocésain.
- Vu le canon 20 du Code de droit canonique.

### Décide

1. Est abrogée la norme 4 du décret du 18 décembre 2015 relativement à la comptabilité des pèlerinages relevant de la responsabilité du diocèse. Les autres normes restent en vigueur.
2. Désormais pour la comptabilité de tout pèlerinage relevant de la responsabilité du diocèse, tous les encaissements et paiements seront exclusivement faits sur le compte du service des pèlerinages diocésains.

Ce décret sera promulgué dans l'Église des Pays de l'Ain, numéro du 1<sup>er</sup> mars 2018. Il entrera en vigueur immédiatement. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,  
le vendredi 16 février 2018,

**+ Pascal ROLAND**

Par mandement  
**P. Christian Josselin**, Chancelier

## Informations diocésaines

### Appel au diaconat

Mgr Pascal Roland a annoncé au début de la Messe chrismale qu'Axel Albar, séminariste à Ars, est appelé à l'ordination diaconale en vue du sacerdoce et que cette ordination sera célébrée à Ars, le 1<sup>er</sup> juillet 2018.



### Fête de saint Pierre Chanel

Le samedi 28 avril 2018 se tiendra la fête de saint Pierre Chanel à Cuét, sur le thème « un Bressan du bout du monde, modèle pour aujourd'hui ».

7h45 : Marche de Cras vers Cuét

10h30 : Messe présidée par Mgr Roland

12h : Verre de l'amitié et buffet bressan du bout du monde

14h30 : Danses wallisiennes et bressanes, stands, animations, adoration

16h30 : Vêpres et procession.

Participation libre aux frais du buffet, sans inscription préalable.

Contact : sanctuairedecuet@free.fr

### Coordonnées

Nouveau numéro de téléphone du Père Pierre Ville à Belley : 06 56 88 55 50.

### Retraite mondiale des prêtres à Ars

200 ans après l'arrivée de saint Jean-Marie Vianney à Ars, des centaines de prêtres du monde entier se réuniront du 24 au 29 septembre 2018 pour une retraite internationale. Elle sera prêchée par Enzo Bianchi, fondateur de la communauté monastique de Bose, qui les aidera à vivre du feu de l'Évangile aujourd'hui.

Comment être de bons pasteurs en cette époque de mutation considérable ? Comment faire aimer la Parole du Seigneur et mieux vivre des sacrements ? Comment promouvoir la communion sacerdotale à l'école du Curé d'Ars ? Que faire pour développer l'accompagnement spirituel ? Quelle pastorale vers les plus fragiles ?

Les inscriptions sont ouvertes sur [www.arswr2018.org](http://www.arswr2018.org).

**WORLD RETREAT FOR PRIESTS**  
NOUVELLES DATES  
24 — 29 SEPT 2018

Le Sanctuaire d'Ars organise une  
**RETRAITÉ MONDIALE DE PRÊTRES**  
diocésains et religieux  
prêchée par Enzo Bianchi  
chants : le Chemin Neuf  
à l'occasion du  
**200<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
de la venue de saint Jean-Marie Vianney  
Patron de tous les curés du monde

**à ARS**  
Thème : **Le feu de l'Évangile**  
(traduit dans votre langue)

Plus d'informations : [www.arswr2018.org](http://www.arswr2018.org)  
Facebook World Retreat for Priests  
contact.arswr2018@gmail.com  
Secrétariat : 04 74 08 17 24

## Lancement de la campagne du Denier 2018

*Le vendredi 9 mars, les curés et trésoriers paroissiaux se sont réunis à Bourg-en-Bresse pour faire le bilan de la campagne du Denier de l'Eglise de l'année 2017, et préparer le lancement de la campagne 2018.*

### Résultats de l'année 2017

*Cette année, le Denier a enregistré une augmentation de 25 286 € (+1,28% par rapport à 2016), ce qui lui a permis de dépasser les deux millions d'euros, à exactement 2 020 808 €.*

*Cependant, ce bon chiffre est à relativiser, car le nombre des donateurs a lui diminué : on a compté 188 donateurs en moins, car d'anciens donateurs ne sont pas remplacés par des nouveaux. La situation reste donc préoccupante pour l'Association diocésaine, et il est impératif de poursuivre un effort pour qu'un plus grand nombre de catholiques prenne conscience de sa responsabilité dans la vie de l'Eglise.*

*Les donateurs sont de plus en plus généreux, puisque le don moyen atteint désormais les 199 €, soit 6€ de plus qu'en 2016.*

*Les prélèvements automatiques mensuels augmentent également : ils représentent désormais 26% de la collecte, soit 513 847 € (+2,78%) et 1404 donateurs.*

*Les dons en ligne sont également en hausse : avec 130 128 €, ils gagnent 10,4% et représentent 6,48% des dons et 474 donateurs.*

### Campagne 2018

Cette année, le diocèse a choisi de présenter la figure du prêtre sur les affiches de Denier, avec le slogan « L'Eglise est belle du don de chacun ». Si les prêtres donnent leur vie au service de Dieu, de l'Eglise et de leurs frères et sœurs, il est de la responsabilité de tous les chrétiens de donner de son temps, de ses compétences ou de ses ressources pour

permettre à l'Eglise de remplir sa mission : évangéliser, témoigner de la Bonne Nouvelle du Christ.

Les affiches, enveloppes et dépliants ont donc été remis aux paroisses le 9 mars, et un nouvel outil a également été mis en place : un site Internet, sur lequel on peut retrouver les outils nécessaires à cette campagne : textes, annonces, affiche... Il est également possible de s'inscrire sur ce site à une lettre d'information, pour être averti des nouveautés qui pourront être mises à dispositions des paroisses en cours d'année (vidéos, visuels spéciaux pour Noël...). Rendez-vous pour cela sur le site [belley-ars.outilsdenier.fr](http://belley-ars.outilsdenier.fr).

Le diocèse tient à remercier tous ceux qui s'impliquent dans cette campagne, dans les paroisses ou au niveau diocésain, et sans qui l'Eglise ne pourrait avoir les moyens de continuer sa mission dans les Pays de l'Ain.



## Denier 2017 : Résultats par groupement paroissial

paroisses centre groupements	montant par groupement paroissial					nombre de donateurs			moyenne par don		
	2015	2016	2017	2016 - 2017		2016	2017	écart	2 016	2017	écart
				écart	%						
BOURG EN BRESSE	171 113 €	156 164 €	182 723 €	26 559 €	17%	661	664	3	236 €	275 €	39 €
VIRIAT	20 146 €	19 707 €	21 463 €	1 756 €	9%	111	103	-8	178 €	208 €	31 €
PERONNAS	37 850 €	31 036 €	35 726 €	4 690 €	15%	147	149	2	211 €	240 €	29 €
TOSSIAT MONTAGNAT C	33 182 €	29 654 €	28 490 €	-1 164 €	-4%	162	175	13	183 €	163 €	-20 €
ST DENIS LES BOURG	32 787 €	33 412 €	31 667 €	-1 746 €	-5%	240	234	-6	139 €	135 €	-4 €
DOY. DE BOURG EN BRE	295 079 €	269 973 €	300 069 €	30 096 €	11%	1321	1325	4	204 €	226 €	22 €
								0			
VILLEREVERSURE	11 899 €	11 880 €	11 178	-702 €	-6%	76	72	-4	156 €	155 €	-1 €
JASSERON	11 695 €	11 475 €	10 984	-491 €	-4%	77	75	-2	149 €	146 €	-3 €
TREFFORT CUISIAT	14 629 €	13 087 €	13 602	515 €	4%	84	81	-3	156 €	168 €	12 €
COLIGNY	32 459 €	33 827 €	37 287	3 460 €	10%	272	276	4	124 €	135 €	11 €
MARBOZ	17 545 €	16 811 €	15 811	-1 000 €	-6%	127	114	-13	132 €	139 €	6 €
ST ETIENNE DU BOIS	13 049 €	13 436 €	14 138	702 €	5%	118	124	6	114 €	114 €	0 €
PONCIN	27 185 €	29 627 €	23 722	-5 905 €	-20%	157	154	-3	189 €	154 €	-35 €
PONT D AIN	22 330 €	26 343 €	24 772	-1 571 €	-6%	145	145	0	182 €	171 €	-11 €
DOYENNE DU REVERMO	150 791 €	156 486 €	151 495 €	-4 991 €	-3%	1056	1041	-15	148 €	146 €	-3 €
								0			
BAGE LA VILLE	9 339 €	10 606 €	11 819 €	1 213 €	11%	71	62	-9	149 €	191 €	41 €
FEILLENS	35 029 €	32 680 €	32 552 €	-128 €	0%	257	280	23	127 €	116 €	-11 €
PONT DE VAUX	19 055 €	20 612 €	19 986 €	-626 €	-3%	170	146	-24	121 €	137 €	16 €
PONT DE VEYLE	36 493 €	32 249 €	30 686 €	-1 563 €	-5%	212	194	-18	152 €	158 €	6 €
MONTREVEL EN BRESSE	65 040 €	65 433 €	60 574 €	-4 859 €	-7%	474	431	-43	138 €	141 €	2 €
DOYENNE DE BRESSE	164 957 €	161 581 €	155 618 €	-5 963 €	-4%	1184	1113	-71	136 €	140 €	3 €
								0			
CHATILLON SUR CHALA	39 573 €	38 923 €	42 061 €	3 138 €	8%	212	215	3	184 €	196 €	12 €
VONNAS	25 515 €	28 955 €	29 960 €	1 005 €	3%	205	213	8	141 €	141 €	-1 €
VILLARS LES DOMBES	25 861 €	17 413 €	24 888 €	7 475 €	43%	87	97	10	200 €	257 €	56 €
CHALAMONT	18 805 €	17 125 €	18 893 €	1 768 €	10%	76	83	7	225 €	228 €	2 €
ST DIDIER SUR CHALA	31 213 €	33 186 €	29 761 €	-3 425 €	-10%	140	136	-4	237 €	219 €	-18 €
MONTMERLE SUR SAON	32 323 €	29 146 €	31 339 €	2 193 €	8%	166	172	6	176 €	182 €	7 €
FAREINS	14 963 €	14 990 €	13 368 €	-1 622 €	-11%	87	82	-5	172 €	163 €	-9 €
DOYENNE DE DOMBES	188 253 €	179 737 €	190 270 €	10 532 €	6%	973	998	25	185 €	191 €	6 €
								0			
TREVOUX	36 201 €	38 876 €	39 548 €	672 €	2%	119	127	8	327 €	311 €	-15 €
AMBERIEUX EN DOMBES	10 254 €	11 003 €	14 526 €	3 523 €	32%	59	59	0	186 €	246 €	60 €
ARS SUR FORMANS	17 367 €	18 269 €	19 325 €	1 056 €	6%	92	93	1	199 €	208 €	9 €
REYRIEUX	24 730 €	22 122 €	22 323 €	201 €	1%	117	102	-15	189 €	219 €	30 €
JASSANS RIOTTIER	13 798 €	16 506 €	15 444 €	-1 062 €	-6%	112	96	-16	147 €	161 €	13 €
MISERIEUX	6 276 €	5 159 €	4 224 €	-935 €	-18%	39	32	-7	132 €	132 €	0 €
ST ANDRE DE CORCY	19 378 €	20 281 €	20 106 €	-175 €	-1%	113	118	5	179 €	170 €	-9 €
DOY. DU VAL DE SAONE	128 004 €	132 215 €	135 495 €	3 280 €	2%	651	627	-24	203 €	216 €	13 €
								0			
AMBERIEUX EN BUGEY	39 973 €	38 004 €	38 084 €	80 €	0%	178	178	0	214 €	214 €	0 €
ST DENIS EN BUGEY	6 184 €	6 029 €	5 960 €	-69 €	-1%	39	42	3	155 €	142 €	-13 €
AMBRONAY	10 022 €	7 370 €	6 055 €	-1 315 €	-18%	35	31	-4	211 €	195 €	-15 €
ST RAMBERT EN BUGEY	12 991 €	12 919 €	12 778 €	-141 €	-1%	80	76	-4	161 €	168 €	7 €
LAGNIEU	40 857 €	40 973 €	40 401 €	-572 €	-1%	249	246	-3	165 €	164 €	0 €
STE JULIE	9 354 €	10 098 €	12 046 €	1 948 €	19%	71	67	-4	142 €	180 €	38 €
LOYETTES	7 056 €	6 409 €	7 344 €	935 €	15%	49	50	1	131 €	147 €	16 €
DOY. DE LA PLAINE DE I	126 437 €	121 801 €	122 667 €	866 €	1%	701	690	-11	174 €	178 €	4 €
MEXIMIEUX	51 309 €	55 332 €	53 454 €	-1 878 €	-3%	312	287	-25	177 €	186 €	9 €
MONTLUEL	35 555 €	38 923 €	39 982 €	1 060 €	3%	190	193	3	205 €	207 €	2 €
LA BOISSE	23 351 €	19 088 €	22 662 €	3 574 €	19%	53	55	2	360 €	412 €	52 €
MIRIBEL	66 460 €	62 343 €	64 661 €	2 318 €	4%	325	309	-16	192 €	209 €	17 €
DOYENNE DE LA COTIER	176 675 €	175 685 €	180 759 €	5 074 €	3%	880	844	-36	200 €	214 €	15 €
BELLEY	68 756 €	70 261 €	71 511 €	1 250 €	2%	344	328	-16	204 €	218 €	14 €
CHAMPAGNE EN VALRO	22 797 €	24 644 €	24 241 €	-403 €	-2%	103	101	-2	239 €	240 €	1 €
HOTONNES	6 648 €	6 448 €	6 578 €	130 €	2%	40	42	2	161 €	157 €	-5 €
SEYSSSEL	673 €	480 €	470 €	-10 €	-2%	7	8	1	69 €	59 €	-10 €
ARTEMARE	14 902 €	13 212 €	14 887 €	1 675 €	13%	97	96	-1	136 €	155 €	19 €
CULOZ	12 387 €	12 122 €	13 339 €	1 217 €	10%	89	96	7	136 €	139 €	3 €
HAUTEVILLE LOMPNES	25 893 €	23 997 €	24 598 €	601 €	3%	149	136	-13	161 €	181 €	20 €
LHUIS	25 408 €	21 677 €	19 053 €	-2 624 €	-12%	123	116	-7	176 €	164 €	-12 €
DOYENNE DU BUGEY SU	177 464 €	172 841 €	174 678 €	1 836 €	1%	952	923	-29	182 €	189 €	8 €

NANTUA	27 428 €	23 896 €	21 046 €	-2 850 €	-12%	90	92	2	266 €	229 €	-37 €
IZERNORE	10 910 €	10 013 €	9 438 €	-575 €	-6%	76	72	-4	132 €	131 €	-1 €
LANTENAY	23 536 €	27 223 €	22 662 €	-4 561 €	-17%	150	142	-8	181 €	160 €	-22 €
OYONNAX	81 258 €	83 206 €	84 468 €	1 262 €	2%	369	376	7	225 €	225 €	-1 €
MONTREAL LA CLUSE	25 845 €	22 086 €	21 629 €	-457 €	-2%	172	172	0	128 €	126 €	-3 €
DOYENNE DU HAUT BUG	168 977 €	166 424 €	159 243 €	-7 181 €	-4%	857	854	-3	194 €	186 €	-8 €
GEX	50 199 €	47 081 €	46 021 €	-1 060 €	-2%	158	148	-10	298 €	311 €	13 €
DIVONNE LES BAINS	49 422 €	41 487 €	47 904 €	6 417 €	15%	136	132	-4	305 €	363 €	58 €
CESSY	65 089 €	67 068 €	76 853 €	9 785 €	15%	213	210	-3	315 €	366 €	51 €
ST GENIS POUILLY	47 968 €	48 681 €	44 968 €	-3 712 €	-8%	212	205	-7	230 €	219 €	-10 €
FERNEY VOLTAIRE	110 200 €	120 631 €	98 065 €	-22 566 €	-19%	284	282	-2	425 €	348 €	-77 €
LELEX	2 370 €	2 120 €	2 065 €	-55 €	-3%	16	17	1	133 €	121 €	-11 €
THOIRY CHALLEX	42 623 €	41 395 €	42 258 €	863 €	2%	231	222	-9	179 €	190 €	11 €
BELLEGARDE/VALSERIN	46 342 €	43 971 €	42 577 €	-1 395 €	-3%	311	298	-13	141 €	143 €	1 €
ST GERMAIN DE JOUX	3 950 €	3 825 €	4 985 €	1 160 €	30%	16	20	4	239 €	249 €	10 €
DOY. DU P. DE GEX ET LA M	418 162 €	416 259 €	405 696 €	-10 563 €	-3%	1 577	1534	-43	264 €	264 €	1 €
TOTAL PAROISSES	1 994 799 €	1 953 003 €	1 975 990 €	22 987 €	1%	10 152	9 949	-203	192 €	199 €	6 €
DONS DIVERS	26 010 €	28 816 €	31 115 €	2 299 €	8%	106	119	13	272 €	261 €	-10 €
TOTAL DENIER	2 020 808 €	1 981 819 €	2 007 105 €	25 286 €	1%	10 258	10 068	-190	193 €	199 €	6 €

## Denier 2017 : Résultats par doyenné

DOYENNES	montant du denier			nombre de donateurs			moyenne par donateur		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
1. BOURG	295 079 €	269 973 €	300 069 €	1 403	1 321	1325	210 €	204 €	226 €
écarts annuels	2.00%	-9.00%	11%	15	-82	4	2 €	- 6 €	22 €
2. REVERMONT	150 791 €	156 487 €	151 495 €	1 116	1 056	1041	135 €	148 €	146 €
écarts annuels	-3.00%	4.00%	-3%	-9	-60	-15	3 €	13 €	- 3 €
3. BRESSE	164 957 €	161 581 €	155 618 €	1 257	1 184	1113	131 €	136 €	140 €
écarts annuels	4.00%	-2.05%	-4%	-72	-73	-71	5 €	5 €	3 €
4. DOMBES	188 253 €	179 737 €	190 270 €	1 021	973	998	184 €	185 €	191 €
écarts annuels	-3.00%	-5.00%	6%	-31	-48	25	- €	0 €	6 €
5. VAL DE SAONE	128 004 €	132 215 €	135 495 €	674	651	627	190 €	203 €	216 €
écarts annuels	2.00%	3.05%	2%	2	-23	-24	3 €	13 €	13 €
6. LA PLAINE DE L AIN	126 437 €	121 801 €	122 667 €	766	701	690	165 €	174 €	178 €
écarts annuels	4.00%	-3.43%	1%	-3	-65	-11	7 €	9 €	4 €
7. LA COTIERE	176 675 €	175 685 €	180 759 €	891	880	844	198 €	200 €	214 €
écarts annuels	1.00%	-0.75%	3%	7	-11	-36	- €	1 €	15 €
8. BUGEY SUD	177 464 €	172 841 €	174 678 €	1 028	952	923	173 €	182 €	189 €
écarts annuels	2.00%	-2.61%	1%	7	-76	-29	2 €	9 €	8 €
9. HAUT BUGEY	168 977 €	166 424 €	159 243 €	949	857	854	178 €	194 €	186 €
écarts annuels	-1.00%	-1.51%	-4%	1	-92		- 1 €	16 €	- 8 €
10. PAYS DE GEX ET DE LA M	418 162 €	416 258 €	405 696 €	1 670	1 577	1534	250 €	264 €	264 €
écarts annuels	9.00%	-0.45%	-3%	98	-93	-43	6 €	14 €	1 €
TOTAL DOYENNES	1 994 798 €	1 953 003 €	1 975 990 €	10 775	10 152	9 949	185 €	192 €	199 €
écarts annuels	2.42%	2.33%	1.18%	90	-623	-203	3 €	7 €	6 €
Dons divers	26 010 €	28 816 €	31 115 €	107	106	119	243 €	272 €	261 €
écarts annuels	42.75%	10.79%	7.98%	23	-1	13	26 €	29 €	- 10 €
TOTAL DENIER	2 020 808 €	1 981 819 €	2 007 105 €	10 882	10 258	10 068	186 €	193 €	199 €
écarts annuels	2.80%	-2.16%	1%	-266	-624	-190	5 €	7 €	6 €

## Qui nous montrera le chemin du Ciel ?

Pour fêter les 200 ans de l'arrivée de saint Jean-Marie Vianney à Ars, une quinzaine de diocèses des provinces de Lyon, Clermont et Dijon organisent une marche vers Ars le 1er mai, pour demander à Dieu des vocations sacerdotales.

### Programme du 1<sup>er</sup> mai pour notre diocèse

9h : Accueil à la chapelle de Chanteins à Villeneuve (privilégier les cars pour venir)

9h15 : temps de prière, Bénédiction des pèlerins par Mgr Roland

10h départ de la marche (8 km sur petites routes)

12h15 : pique-nique tiré du sac au séminaire d'Ars, rendez-vous possible pour les non-marcheurs

Le Service Diocésain des Vocations vous propose des transports pour participer à cet événement. Appelez le contact le plus proche de chez vous pour l'inscription. Une quête, pour votre participation financière au transport se fera dans le bus. Le coût sera donné au responsable du bus.

### Trajet 1 : Oyonnax – Montréal-la-Cluse

Contact : Cure d'Oyonnax :  
04 74 77 01 71  
paroisse.oyo@gmail.com

### Trajet 2 : Belley – Ambérieu – Meximieux

Contact : Cure de Belley :  
04 79 81 29 37  
paroissebelley@wanadoo.fr

### Trajet 3 : Gex – Bellegarde – Pont-d'Ain – Villars

Inscriptions en ligne à partir du 2 avril :

paroissesjp2paysdegex.fr

04 50 28 30 28 – accueil@paroissescjp2gex.fr

### Trajet 4 : Bourg – Montrevel – Pont-de-Veyle – Châtillon

7h : Bourg-en-Bresse, parking de la Maison Jean-Marie Vianney

7h30 : Place G<sup>al</sup> de Gaulle, Montrevel

8h : Château de Pont-de-Veyle

8h30 : Stade de Châtillon

Contact : Cure de Notre-Dame :

04 74 22 17 07 – notredame.bourg@free.fr

### Service diocésain des vocations

[paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)

Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018  
"QUI NOUS MONTRERA LE CHEMIN DU CIEL?"

En pèlerinage pour les vocations

ANNECY AUTUN BELLEY-ARS CHAMBERY CLERMONT  
GRENOBLE-VIENNE LE PUY LYON NEVERS  
SAINT-ETIENNE SAINT-FLOUR VALENCE VIVIERS

Marche de Villeneuve à Ars



Ars  
sur Formans



[www.ars1mai2018.fr](http://www.ars1mai2018.fr) #Ars1mai2018



## Agenda des événements diocésains

### Relire ensemble une visite

**Jeudi 5 avril à la Maison JM Vianney**

Avec Anne Humeau, ancien aumônier national des Hôpitaux : comment relire ensemble des visites ? Comment cette manière d'accueillir la rencontre nous renouvelle de l'intérieur ? Formation ouverte à tous.

*Inscription avant le 25 mars : [pastoralesante01@orange.fr](mailto:pastoralesante01@orange.fr)*

### « Lève-toi ma bien-aimée et viens ! »

**Samedi 7 et dimanche 8 avril à Annecy**

Week-end interdiocésain pour les filles de 18 à 30 ans, à Annecy. Comment discerner sa vocation ? Et si Jésus t'appelait aux sommets de la vie consacrée ? Au programme : ateliers, partages, relecture, prière, convivialité...

*Contact : [paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)*

### Fête de saint Pierre Chanel

**Samedi 28 avril à Cuét**

Voir p. 11

### Marche interdiocésaine pour les vocations

**Mardi 1<sup>er</sup> mai à Ars**

Voir p. 15

### Pèlerinage Catherine Lassagne

**Dimanche 6 mai, de 8h à 18h, à Ars**

18<sup>e</sup> pèlerinage pour les femmes d'Ars à Notre-Dame de Beaumont, avec Sr. Marie Albert, Petite Soeur des Maternités Catholiques.

*Contact : [info@arsnet.org](mailto:info@arsnet.org) - [www.arsnet.org](http://www.arsnet.org)*

### Viens et vois !

**Samedi 26 et dimanche 27 mai à Paray**

«C'est quoi la vie de prêtre ? Comment Dieu appelle ?» Pour répondre à ces questions, un week-end à Paray-le-Monial avec des carrefours sur les critères de l'appel, le discernement, le célibat... Des prêtres et des évêques disponibles, des jeunes qui se posent des questions et qui veulent vraiment avancer !

*Contact : [paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)*

## Numéro spécial - Mars 2018 Assises diocésaines de l'immobilier

Lettre pastorale : Servir la fraternité	p. 3
Directives	p. 8
La mise en place des Assises	p. 16
Situation financière du diocèse	p. 17
Droit canonique et du droit civil	p. 22
Une opportunité pour le diocèse	p. 28
Projets identifiés	p. 30
Projets retenus	p. 33
Suite des projets	p. 39
Prière pour le diocèse	p. 43

## Sommaire

Homélie de la messe chrismale	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 5
Nominations - 1 <sup>ère</sup> série	p. 6
Décret sur les pèlerinages diocésains	p. 10
Informations diocésaines	p. 11
Denier de l'Eglise	p. 12
Marche des vocations à Ars	p. 15
Agenda diocésain	p. 10

*Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars*

*C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1<sup>er</sup> avril 2018*

*Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC*

*Couverture : Messe chrismale 2018 - Crédits photos : SDPC.*

*Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication*

*31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - [sdpc01@gmail.com](mailto:sdpc01@gmail.com)  
[catholique-belley-ars.cef.fr](http://catholique-belley-ars.cef.fr)*